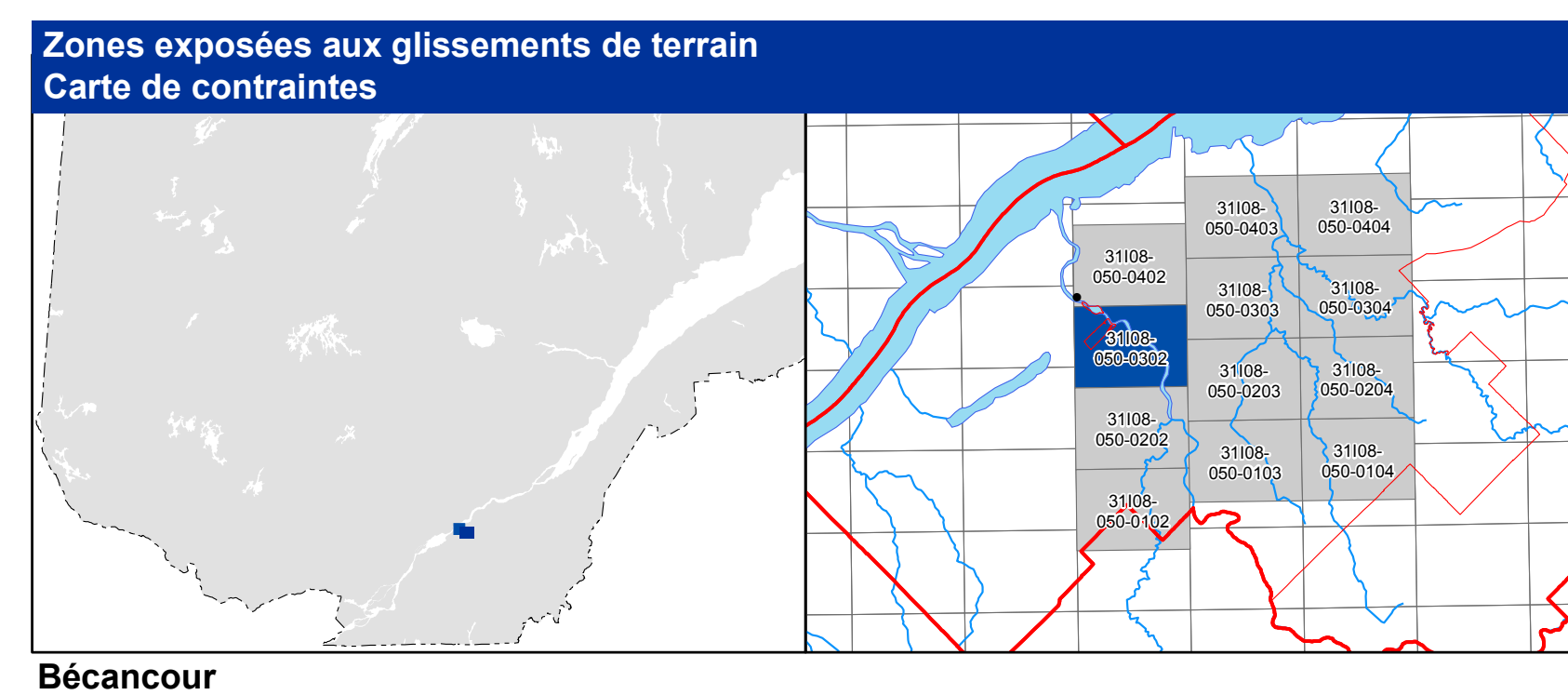


# Bécancour

31108-050-0302



**Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs**

- NA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NS2** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NH** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

— Sommet de talus  
— Base de talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

**Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs**

- RA1<sub>Sommet</sub>** RA1<sub>Sommet</sub>: Zone composée de sols à prédominance argileuse, stable au sommet des talus, pouvant être entraînée par un glissement de grande étendue
- RA1<sub>Base</sub>** RA1<sub>Base</sub>: Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1<sub>Sommet</sub>
- RA1-NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

**Avis à l'utilisateur**

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire qui doivent s'aligner les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement de terrain approché et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

La détermination des zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs a été effectuée par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune au début des années 80. Les limites de ces zones ont été réajustées en fonction d'une compilation récente des cartes de glissements de terrain.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à évaluer des risques à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

**Métadonnées**

Surface de référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80  
 NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
 Système de coordonnées planes du Québec (SQCPQ), fuseau à 73° 30' ouest  
 Latitude d'origine (équateur): 0°  
 Coordonnées d'origine: X: 304 800 mètres; Y: 0 mètre  
 Facteur d'échelle: 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5 000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1:5 000

**Sources**

Données	Organisme	Date / Année
Zone de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs	Ministère des Transports du Québec	2008
Zone de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1986
Hypsométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	8 mai 2004
Orthophotographie aérienne à l'échelle de 1:60 000: C0500004 - 66 - 110 - 112	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	10 mai 2005

**Réalisation**  
 Production: Ministère des Transports du Québec  
 Direction du laboratoire des chaussées  
 Service de la géotechnique et de la géologie  
 Version: 1.0 (juillet 2008)  
 © Gouvernement du Québec  
 Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3<sup>e</sup> trimestre 2008

31108-050-0302